

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 30 au sujet de l'engagement Abdallah Hussein (douanes).

n° 30

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
13 janvier 1948

Numéro JO  
n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro  
31 janvier 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1841 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 236 du 24 mars 1940 fixant les conditions de recrutement et de rétribution du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

**Vu** l'arrêté n° 116 du 8 février 1947 réorganisant le personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

**Vu** la demande en date du 31 décembre 1947 du nommé Abdallah Hussein

Sur la proposition du chef du service des douanes,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le nommé Abdallah Hussein est engagé en qualité d'agent technique auxiliaire de 2 classe (10° échelon) et affecté au service des douanes, en remplacement de l'agent technique auxiliaire Abdillaï Roblé, décédé.

#### Art. 2

— La présente décision, qui prendra effet à compter du 1er janvier 1948, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. Siriex.**